

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	16
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	21
	Date de convocation	:	10/12/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET (a procuration pour Mme ROCA), DEHEZ (a procuration pour Mme LEFORT), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour M. LASSUS), DUCASSE, Mme BERBILLE (a procuration pour Mme DUBUN), Mme ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE (a procuration pour M. DUPOUY), Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : M. DUPOUY (a donné procuration à Melle POLESE), Mme DUBUN (a donné procuration à Mme BERBILLE), MM. MARSAN, LASSUS (a donné procuration à M. BATS) Mme ROCA (a donné procuration à M. DE ZANET), MOUCHEBOEUF, LEFORT (a donné procuration à M. DEHEZ).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n° 1

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Décision modificative n° 1 au Budget Principal de la Commune de TARTAS - exercice budgétaire 2012

Au budget primitif de la commune voté le 12 avril dernier pour l'exercice budgétaire 2012, il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

Ajustements par des crédits nouveaux :

Sur l'opération projet de construction du Centre de Loisirs, opération 9303, la commune a obtenu après le vote du budget (voté en avril 2012) :

- un prêt de 100 000 €, de la MSA
- une subvention de 20 000 €, de l'ETAT, sur des crédits du ministère de l'intérieur

Aussi, il convient de porter inscription de ces deux financements respectivement :

- au compte 16818 « autres prêteurs », ajouter 100 000 € (prêt MSA)
- au compte 1328 « autres », ajouter 20 000 € (subvention Etat réserve parlementaire)
- au compte 1325 « groupements de collectivités », diminuer de 120 000 €.

Enregistrement sur la Maquette comptable d'une opération patrimoniale

Dans le cadre du portage financier avec l'EPFL, pour l'achat du terrain « TASTET » il convient de procéder à des modifications d'inscriptions budgétaires au budget primitif de la commune voté en avril 2012, comme suit :

En dépenses d'investissement,

- compte 27638 opérations financières, enlever 183 000 €
- compte 27638 opérations patrimoniales, ajouter 183 000 €
- compte 1678 opérations financières, enlever 27 450 €
- compte 16876 opérations financières, ajouter 27 450 €

En recettes d'investissement,

- compte 27638 opérations financières, enlever 183 000 €
- compte 16876 opérations patrimoniales, ajouter 183 000 €.

Inscriptions de crédits nouveaux en dépenses et recettes - réforme concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Au titre du mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, la loi de finances pour 2012 a prévu pour l'ensemble des communes et la CCPT, un reversement sur la fiscalité.

Aussi, suite à demande des services du Trésor Public en date du 5 décembre à toutes les communes du Pays Tarusate, il est proposé les inscriptions suivantes :

En dépenses de fonctionnement,

- au compte 73925 ajouter 15 000 €

En recettes de fonctionnement,

- au compte 7351 ajouter 15 000 €

Proposition de modification sur les chapitres opérations du budget 2012 de la commune

Lors du vote du budget 2012 en avril, il avait été prévu un crédit d'un montant de 200 000 € sur l'opération 9913 « installations plaine des sports », compte 2313. Pour mémoire ce crédit était notamment prévu pour les acquisitions ou des travaux divers.

Sur une autre opération, l'opération GYMNASSE 9401 compte 2313, un crédit de 21 000 € avait été prévu pour notamment des études, et la réhabilitation portes et systèmes d'eau chaude.

Or, aujourd'hui il apparaît que la commission des travaux et les services ont bien avancé avec l'architecte sur le projet, et les travaux pourraient être lancés rapidement pour un peu moins de 100 000 €, honoraires gros œuvre et divers compris.

Aussi, il est proposé de virer un crédit de 100 000 € de l'opération « installations plaine des sports » vers l'opération gymnase.

En dépenses d'Investissement

- Opération 9913 compte 2313 installations plaine des sports, enlever 100 000 €
- Opération 9401 compte 2313 gymnase, ajouter 100 000 €

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE de virer un crédit de 100 000 € de l'opération « installations plaine des sports » vers l'opération gymnase.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents ou procédures de commande publique.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

J.F. BROQUÈRES